

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE    CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

---

En vertu des règlements généraux de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), les membres du conseil d'administration sont désignés par la Commission des mises en candidature et recommandés pour élection lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'ARQ.

Tout membre restaurateur dûment inscrit au registre des membres en règle de l'ARQ peut soumettre sa candidature à la Commission selon les modalités prescrites aux présentes. La Commission des mises en candidature, lors de ses délibérations, a le pouvoir de retenir ou non toute candidature qui lui est présentée.

Une fois élues par décision de l'assemblée générale annuelle des membres, les personnes qui composent le conseil d'administration participent aux réunions (quatre par année minimum) et aux conférences téléphoniques prévues au calendrier. Ils prennent les décisions nécessaires à l'atteinte des buts et objectifs de l'Association, en respect de la mission de l'ARQ.

La Commission des mises en candidature, comme le stipule les règlements généraux, analyse chacune des candidatures reçues et s'assure de leur conformité. Au terme de ses délibérations, la Commission désigne ceux qui seront appelés à constituer le conseil d'administration pour le prochain mandat d'une durée de **un an**.

La Commission dépose son rapport de recommandations à l'assemblée annuelle des membres. Les décisions de la Commission sont finales et sans appel concernant les candidatures qu'elle aura éliminées. Chaque membre s'engage à respecter rigoureusement les règles et politiques d'administration de l'Association, son code de déontologie et les décisions prises au sein du conseil, et ce, en toute confidentialité.

En aucun cas et pour aucune considération, un élu du conseil d'administration ne pourra être en défaut ou non-respect des lois et règlements en vigueur. Il est convenu que si une telle situation se produisait, l'élu en question devra adresser sa démission au président du conseil.

Les membres restaurateurs désireux de soumettre leur candidature à la Commission sont invités à retourner le présent formulaire dûment rempli et signé :
--

par la poste à la Direction générale de l'ARQ,  
6880, Louis-H.-La Fontaine, Montréal (Québec) H1M 2T2  
ou par télécopieur au 514 527-3066,  
ou par courriel à l'adresse suivante :  
[amailhot@arqc.qc.ca](mailto:amailhot@arqc.qc.ca)  
et ce, **avant le 30 septembre 2015**.

*Note : un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.*

